

Halte aux Renouées !



association
pour la sauvegarde
du Léman

www.asleman.org

Une espèce invasive ...

La Renouée du Japon

Elle colonise des portions de rives, empêchant la croissance des plantes indigènes. Introduite au 19^{ème} siècle en Europe comme plante ornementale, elle est aujourd'hui interdite en Suisse et sur la Liste Noire* des néophytes posant des problèmes, avec degré 10 d'urgence de lutte sur une échelle de 10.



* La Liste Noire regroupe 41 néophytes envahissantes très répandues en Suisse.

Ces plantes provoquent des dégâts à la biodiversité, la santé et l'économie.

... sur les rives du Léman !

Qu'est-ce que la Renouée du Japon ?

- Plante herbacée vivace
- Tiges rouges au printemps, vert strié de rouge en été et brun-orange en automne, ressemblant au bambou
- Feuilles mesurant 7 à 14 cm de longueur, 8 cm de largeur environ, ovales, rétrécies en pointe à l'extrémité et tronquées à la base
- Fleurs sous forme de panicules blanc-crème de 8 à 12 cm de longueur
- Croissance de 1 à 8 cm par jour
- Peut atteindre 3 mètres de hauteur
- Des rhizomes permettant une repousse massive après l'hiver
- Repousse aisée même à partir de petits fragments de tiges ou de rhizomes
- Emet des substances toxiques pour empêcher le développement des autres plantes
- Ne subit aucune attaque de parasites sous nos latitudes
- Seule faiblesse, elle n'aime pas l'ombre



N'attendez pas...

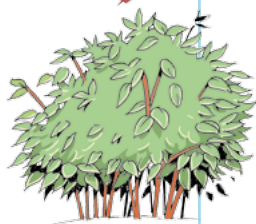
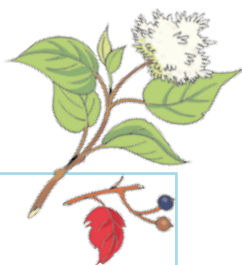
Afin d'éviter toute propagation, les Renouées doivent être jetées avec les ordures ménagères pour incinération.



...pour contrer l'envahisseur

Faire de l'ombre !

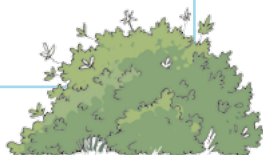
En plus d'une intervention régulière pour affaiblir la Renouée, on peut, pour occuper le terrain et faire de l'ombre à la Renouée, planter certaines espèces indigènes, (par exemple les cornouiller sanguin, sureau noir, clématite des haies).



Cornouiller
sanguin



Sureau noir



Clématite des haies

Infos sur

www.infoflora.ch

et sur les sites officiels
des cantons.

Comment procéder ?...

Dès mars-avril, les premières
pousses commencent à apparaître.
Il est grand temps d'agir !

L'usage d'herbicides étant interdit à proximité
des plans d'eau et la mise en place de bâches
noires difficile dans les enrochements, reste
la coupe et l'arrachage.



Une intervention régulière, toutes les 2-3 semaines
durant la période de végétation est essentielle,
ceci pendant plusieurs années, seule condition pour
freiner son développement, voire l'éradiquer.

...marche à suivre

Matériel :

Sécateur, gants, sac poubelle.

Surtout pas de débroussailluse qui favorise la propagation de petits fragments !

Danger de dissémination :

Il est crucial de mettre les déchets de plante avec les ordures ménagères pour incinération et veiller à ne laisser aucun fragment sur le sol !

Ne surtout pas jeter au compost !

Prenez contact avec nous pour la prise en charge des sacs poubelle.



Restaurez vous aussi la biodiversité du Léman

Devenez bénévole !

L'ASL fait appel à la population pour lutter contre la Renouée du Japon. Il vous est possible de nous aider directement sur le terrain.

Pour vous inscrire : +41 22 736 86 20
ou asl@asleman.org

Vous avez identifié de la Renouée du Japon sur votre propriété ?

Faites-le nous savoir.

Nous pourrions intervenir directement chez vous si vous le désirez ou vous conseiller pour le faire vous-même.



Infos et photos sur
www.asleman.org

